



ANNEXE FICHE ACTIONS

AXE 5



	Période 2023-2026
Axe 1	De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat
Axe 2	Favoriser un développement économique et commercial équilibré
Axe 3	Développer l'accessibilité et les mobilités décarbonées
Axe 4	Aménager durablement l'espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager
Axe 5	Constituer un socle de services dans chaque ville

Titre du projet	Installation de La Poste au rez-de-chaussée des surfaces commerciales de propriété du Centre Hospitalier du Sud Seine-et-Marne
Type de projet	Action renouvelée
Axe de rattachement	Axe 5 : Constituer un socle de service dans chaque ville
Date de signature	Non définie
Description générale	<p>Tenant compte de l'évolution des besoins des activités du Groupe La Poste et compte tenu de la nécessité de disposer d'espaces de travail et d'accueil d'usagers plus modernes, La Poste souhaite s'installer dans les espaces artisanaux et commerciaux situés Place Lepesme et appartenant au Centre Hospitalier du Sud Seine-et-Marne.</p> <p>Ces 4 surfaces d'environ 100 m² sont à aménager afin de permettre d'accueil de toute activité économique et sans être exclusifs aux besoins de La Poste. Ainsi, ils pourront accueillir n'importe quelle autre activité.</p> <p>Cette stratégie d'implantation développera naturellement le potentiel de clientèles pour les autres commerces car génératrice de flux, la Place Lepesme étant située à l'extrémité de l'artère centrale (rue Jean Jaurès) de la ville et près du Parc des noues en plein centre-ville.</p> <p>Afin de réaliser les travaux, la Société d'Economie Mixte Aménagement 77 conclura le bail avec le Centre Hospitalier, réalisera les travaux et louera les surfaces commerciales au groupe La Poste.</p> <p>Ce projet stratégique favorisera l'attractivité du centre ville.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer les conditions d'accueil du public, - Implanter une activité stratégique et pourvoyeuse de clientèles potentiels et génératrice de flux en plein cœur de ville - Mieux répondre aux exigences règlementaires en termes de sécurité, - Maîtrise les coûts énergétiques - Réhabiliter en tenant compte des normes
Maitre d'ouvrage	Ville de Montereau-Fault-Yonne
Partenaires locaux	Centre Hospitalier Aménagement 77 Groupe La Poste
Coût total	Environ 1 million d'euro
Financements prévisionnels	Etat / ANCT – Fonds de restructuration des locaux d'activité Banque des Territoires
Date de lancement	A définir

Titre du projet	<u>Création d'un CANIPARC</u>
Type de projet	ACTION NOUVELLE
Axe de rattachement	AXE 5- Constituer un socle de service dans chaque ville
Date de signature	[XX/XX/XX]
Description générale	<p>Dans le cadre de sa politique de promotion du « bien-être » animal au sein de son cœur de ville reconnue d'ailleurs par la Région par l'attribution du label «ville amie des animaux » et plus globalement sur l'entièreté de son territoire, la ville de Montereau-Fault-Yonne à décidé de mettre en place d'un espace ludique pleinemnt dédié aux chiens.</p> <p>La socialisation des chiens</p> <p>Un des premiers bénéfices à installer un espace canin est la socialisation des chiens. Rencontrer, jouer, communiquer avec les membres de leur espèce : autant d'aspects essentiels à l'équilibre et au développement des canidés.</p> <p>Des comportements d'autant plus encouragés par la présence d'agrès ludiques et sportifs.</p> <p>Les caniparcs sont également des lieux utiles pour l'apprentissage sans que ce soit exclusif. En effet, ces équipements sont très plébiscités par les éducateurs et comportementalistes canins basés. L'aspect ludique et accessible à tous primera.</p> <p>Le sport et le jeu des animaux</p> <p>D'après la loi relative à la protection animale : « tout animal étant un être sensible doit être placé par son propriétaire dans des conditions compatibles avec les impératifs biologiques de son espèce ».</p> <p>L'activité physique et les jeux comptent précisément parmi ces besoins inhérents à l'espèce canine. Les satisfaire est un des premiers objectifs d'un caniparc.</p> <p>Marcher, courir, sauter : il permet une totale liberté de l'animal du moment qu'il se dépense dans le respect et la sécurité d'autrui et de lui-même. Bien-sûr, un parc offrant des obstacles (haies simples ou doubles, passerelles, slaloms, pneus, sauts en longueur, murs, tunnels, balançoires, tables) saura d'autant plus répondre à ces impératifs.</p> <p>Le respect et la sécurité pour tous</p> <p>En parlant de respect, c'est justement un des grands avantages du caniparc. En plus de combler tout type de chien, il satisfait chaque citoyen, propriétaire canin ou non.</p>

Si se procurer un animal en milieu urbain est souvent un désir, cela peut constituer un véritable besoin pour les citoyens les plus fragiles et isolés. Il est donc primordial de les aider à profiter d'une telle compagnie, en toute sérénité et facilité. Dans les aires canines, les propriétaires peuvent enfin balader librement leur animal, sans déranger les autres usagers. Ces derniers peuvent, quant à eux, profiter de leur ville sans être importunés.

Autre atout majeur d'un espace canin : le respect et la préservation du patrimoine naturel des villes. Les espaces verts sont ainsi épargnés de tout type de dégradation liée à la fréquentation canine.

La propreté des villes

En dehors des espaces verts, un caniparc est bel et bien utile à toute la ville.

Contre ce fléau responsable de la malpropreté des villes, de nombreuses municipalités se sont lancées dans une politique de sensibilisation et de communication rigoureuse.

En octroyant aux chiens un espace dédié aussi à leurs besoins, différentes retombées sont observées en termes de propreté urbaine :

- Réduction des déjections canines sur les trottoirs et dans les zones fréquentées ;
- Contrôle des menaces sanitaires liées aux bactéries ;
- Sensibilisation des maîtres au ramassage systématique grâce aux bornes de propreté canine implantées dans les parcs canins.

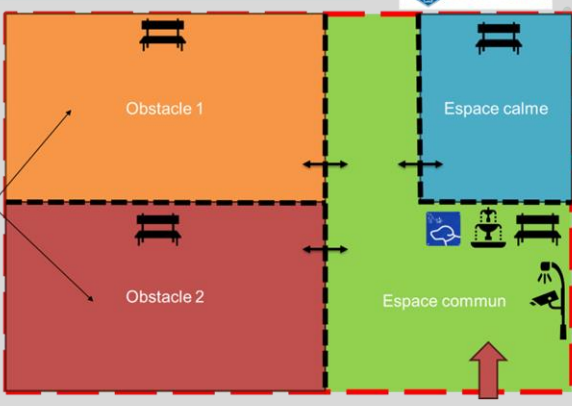
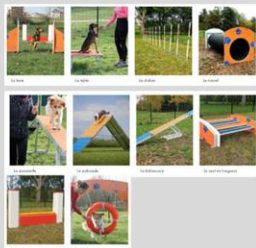

Par conséquent, cela participe à l'amélioration de l'image et de la propreté des villes.

VILLE DE MONTEREAU-FAULT-YONNE

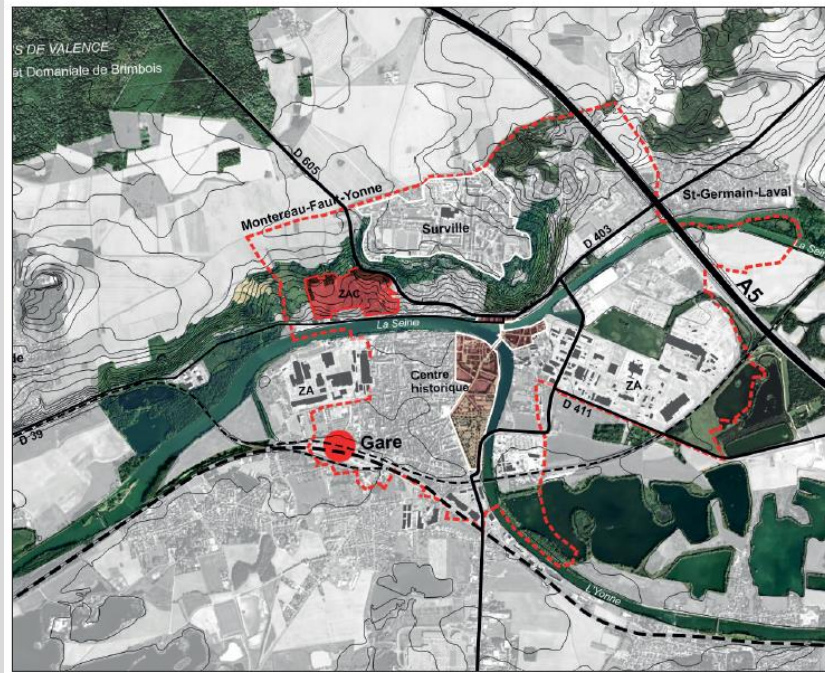


- Le site se trouve chemin du Halage de l'Yonne à Montereau-Fault-Yonne, Terrain AOS;
- Le terrain est situé en zone naturelle NA, en zone PPRI et dans le périmètre ABF, sa situation l'oblige à un dépôt de permis d'aménager.

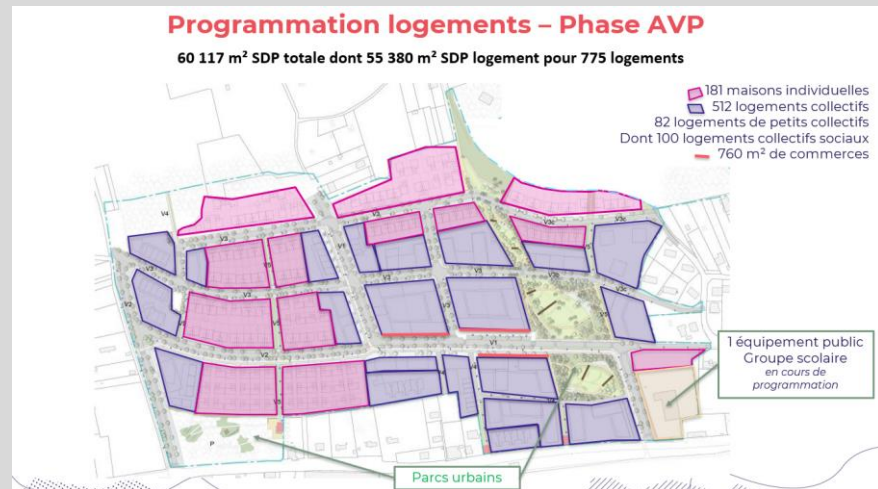


	<div data-bbox="502 257 1380 1187"> <h3 style="text-align: center; background-color: #00AEEF; color: white; padding: 5px;">LE PROJET</h3> <div style="display: flex; justify-content: space-between; align-items: center;"> <div data-bbox="518 324 774 459"> <ul style="list-style-type: none"> --- Clôture extérieure Clôture 1m20 → Portillon ☀ Eclairage solaire 📷 Caméra </div> <div data-bbox="790 324 1364 728">  </div> </div> <div data-bbox="518 492 774 739">  </div> <div data-bbox="654 739 1197 1187">  </div> </div>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Participer à la socialisation - Lier le sport le jeu des animaux - Favoriser les rencontres - Assurer le respect et la sécurité de tous - Garantir la propreté des villes
Maitre d'ouvrage	Ville de Montereau-fault-Yonne
Partenaires locaux	Etat / Conseil Régional Île-de-France
Coût total	100 000,00€ d'investissement + frais d'entretien et de maintenance annuelle
Financements Prévisionnels	Ville/ETAT / Conseil Régional Île-de-France

Titre du projet	<u>Création d'un ECOQUARTIER en entrée de ville Route de la Grande Paroisse</u>
Axe de rattachement	ACTION RENOUVELEE AXE 5- Constituer un socle de service dans chaque ville
Date de signature	[XX/XX/XX]
Description générale	<p>Montereau-Fault-Yonne est située à l'extrême sud du département de Seine-et-Marne, à la confluence de l'Yonne et de la Seine, aux confins du Gâtinais au sud, de la Brie au nord et de la Bassée à l'est.</p> <p>L'attractivité retrouvée de Montereau se confirme par l'évolution démographique maîtrisée constatée et le dynamisme entrepreneurial porté par les acteurs économiques locaux.</p> <p>La forte demande d'installation de familles sur le territoire et la nécessité de favoriser le parcours résidentiel des foyers Monterelais explique la genèse du projet de création d'un écoquartier dont le projet est réétudié plus activement depuis 2018. Ce projet prévoit une dimension écologique, préservatrice de l'environnement et de la biodiversité.</p> <p>Le site envisagé est implanté sur un coteau souligné par un boisement dense identifié comme « corridor écologique » sur la limite nord. Cette configuration paysagère a un impact majeur dans l'aménagement, dans le sens où le développement du quartier se fait en côtoyant cette entité forte. Le projet étire le corridor écologique pour le faire entrer dans le quartier où cohabitent habitats, boisements et cordons boisés.</p> <p>Le projet d'écoquartier des Bords d'Eau s'implante sur les marges foncières préservées par les pentes et boisements dont le caractère paysager présente de fortes singularités : topographie chahutée, lisière forestière, anciens sites industriels de tuilerie et briqueterie en friche, vues sur la Seine et les lointains. Le projet urbain se nourrit de cette identité paysagère et de cette topographique singulière.</p> <p>Située à une des entrées de la ville de de Montereau-Fault-Yonne, l'écoquartier des Bords d'eau envisage l'aménagement d'un tènement foncier de 17 Ha, constitué de friches industrielles et agricoles sur les coteaux Nord de la vallée de la Seine.</p>



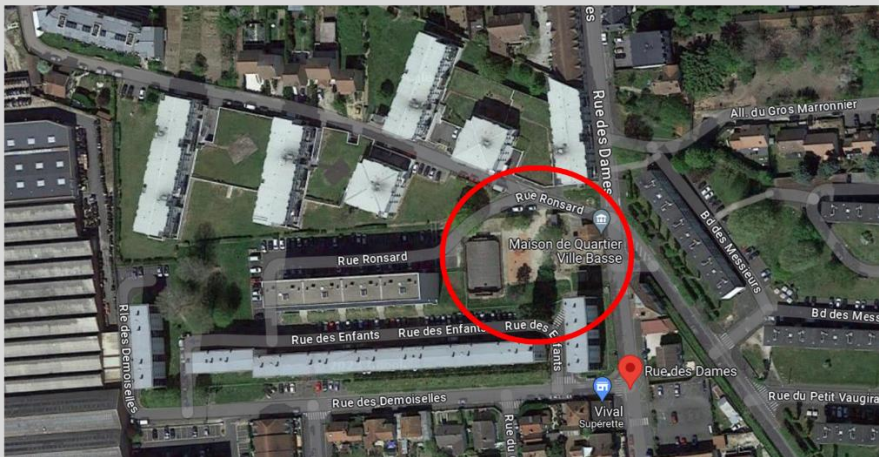
Le futur quartier prévoit à terme 775 logements, composés comme suit :





Objectifs

Cette opération représente une opportunité foncière importante pour le développement communal, répondant aux besoins en logements des aînés, des familles et des jeunes de la ville.

La création d'un parcours résidentiel pour les Monterelais est un enjeu important.

Titre du projet	<u>Aménagement d'un CITYSTADE et d'un terrain de basket rue des DAMES</u>
Classification	ACTION NOUVELLE
Axe de rattachement	AXE 5- Constituer un socle de service dans chaque ville
Date de signature	[XX/XX/XX]
Description générale	<p>En concertation avec les habitants, les jeunes fréquentant la Maison de Quartier Ville Basse, le bailleur social et les associations en présence, la ville a décidé de réhabiliter l'espace de jeux situé à proximité de la MQVH, rue des dames.</p> <p>Il a été décidé d'apporter ces améliorations :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rénovation de l'aire de jeux pour enfants multi-âge, • Création d'un city stade intégrant une aire de foot et de basket 3X3 • Création d'un espace de Teqball, • Création d'une aire de pétanque, • Création d'un espace dédié au jeu d'échecs, • Création d'un espace pique-nique avec table et bancs, • Renforcement de l'éclairage par la mise en place de Led, • Mise en place d'une caméra de vidéoprotection. <ul style="list-style-type: none"> • Le site se trouve à l'angle de la rue des Dames et de la rue Ronsard
	

AIRE DE JEUX-RUE DES DAMES-ESQUISSE	
	
	
Objectifs	Offrir aux habitants du quartier et principalement aux jeunes utilisateurs, un espace multi activités de qualité
Maitre d'ouvrage	Ville
Partenaires locaux	REGION IDF/ETAT/CD77
Coût total	153 000,00 €
Financements Prévisionnels	REGION IDF/ETAT/CD77
Date de lancement	2024
Date de livraison	2026
Indicateurs d'avancement	Dépôt de demande d'autorisation
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> - Retour des utilisateurs - Qualité des aménagements

Signatures (uniquement la commune et/ou le porteur, les cofinanceurs)

Titre du projet	<u>CREATION D'UN CIMETIERE POUR ANIMAUX</u>
Type de projet	ACTION NOUVELLE
Axe de rattachement	AXE 5- Constituer un socle de service dans chaque ville
Date de signature	[XX/XX/XX]
Description générale	<p>Dans les villes de France, <i>la place des animaux de compagnie est un véritable enjeu pour les municipalités.</i></p> <p>La ville a décidé d'étudier une solution pour les administrés qui veulent proposer une digne sépulture de leur animal de compagnie. Il a donc été décidé la création d'un cimetière animalier.</p> <p>Le site a été déterminé et des études de sol débutent en 2024 avec le concours des services de l'Etat.</p> <ul style="list-style-type: none"> Le site se trouve chemin du Champs Muet à Montereau-Fault-Yonne, Terrain AL 182; Le terrain est situé en périmètre DRAC et nécessitera des investigations archéologiques .Un courrier de prescription archéologique a été reçu. <div data-bbox="539 1003 802 1193" data-label="Image"> </div> <div data-bbox="938 813 1329 1182" data-label="Image"> </div> <div data-bbox="555 1216 1377 1462" data-label="Image"> </div> <div data-bbox="499 1462 1377 1709" data-label="Image"> </div>

Titre du projet	<u>CREATION D'UNE FERME PEDAGOGIQUE - ENTREE DE VILLE</u>
Type de projet	ACTION NOUVELLE
Axe de rattachement	AXE 5- Constituer un socle de service dans chaque ville
Date de signature	[XX/XX/XX]
Description générale	<p>Ce projet a pour but de construire un complexe pédagogique centré autour d'une ferme pédagogique. Cet ensemble est composé de la ferme et de ses bâtiments administratifs, des enclos et zones de pâture, d'une aire de jeux et de pique-nique. Le complexe sera complété par des espaces de culture, de maraîchage urbain et de culture sous serres.</p> <p>Décomposition du projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Bâtiment principal de la ferme (animaux, sanitaires, stockage des fourrages, local de rangement, ...) • Bâtiment d'accueil du public (salle de projection, salle d'activités manuelle, sanitaires, ...) • Bâtiment de quarantaine • Zone technique et de stockage pour la ferme pédagogique • Parking pour les véhicules d'exploitation • Maison des gardiens (2 logements pour soigneur et maraicher) • Hangars pour le matériel agricole • Serres • Espaces de pâturage, volière et enclos extérieurs • Aire de jeux • Aire de pique-nique • Espace camping • Cheminements piétons et voies de circulation VL pour l'entretien du site • Espaces de culture (vergers, potagers, ...). • Clôtures des différents espaces et du site <p>Une assistance à maîtrise d'ouvrage a été notifiée depuis septembre 2023 avec le financement de la Banque des Territoires ainsi que Île-de-France Nature pour des études complémentaires à mener.</p>



Ferme pédagogiques
Mission de MOE depuis
Septembre 2023




Objectifs

Offrir aux enfants un contact avec la nature à travers l'activité agricole des fermes pédagogiques

Les objectifs de la ferme pédagogique

Titre du projet	Réhabilitation de l'école Vaugirard
Type de projet	Action renouvelée
Axe de rattachement	Axe 5 : Constituer un socle de service dans chaque ville
Date de signature	Non définie
Description générale	<p>Projet de rénovation globale et extension des bâtiments. Le projet inclut l'école élémentaire d'environ 240 élèves avec une unité d'inclusion scolaire (ULIS), son restaurant scolaire attenant et la structure d'accueil extrascolaire (Maison des Kids : 6 à 12 ans) installée dans ces lieux.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rénovation complète de l'ensemble des bâtiments : (sols, éclairage, peinture, huisseries, fenêtres, électricité, toiture, sanitaires...); Rénovation thermique/énergétique : étude pour une meilleure isolation thermique, afin d'économiser en énergie et aussi d'apporter un meilleur confort aux élèves ainsi qu'aux enseignants : plus d'espaces couverts et création d'îlots de fraîcheur pour abriter en période de fortes chaleurs - Extension de l'école par ajouts : d'une salle de classe (des projets immobiliers à venir impacteront à la hausse les effectifs), d'une salle multi-activités (musique, chant, Classe à Thème...), un rangement technique, une petite BCD, agrandissement des sanitaires qui sont insuffisants, local pour les conteneurs à poubelles, local à vélos devant l'école ; ouverture d'une porte sous le préau permettant l'accès direct dans le bureau psychologue/infirmier - Réaménagement du restaurant scolaire et particulièrement des pièces : self, réception de marchandise, cuisine, laverie, vestiaire, sanitaire, douche... pour mieux pouvoir répondre aux respects des règles de sécurité sanitaire ; ajout d'un local à poubelles - Maison des Kids : étude pour des locaux adaptés à l'activité de la structure en lien avec la Maison de Quartier Ville Basse
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer les conditions d'accueil du public, - Mieux répondre aux exigences réglementaires en termes de sécurité, - Maîtrise les coûts énergétiques - Réhabiliter en tenant compte des normes sanitaires
Maitre d'ouvrage	Ville de Montereau-Fault-Yonne
Partenaires locaux	Education Nationale/ Banques des Territoires dans le cadre du programme EDURENOV, la BDT pourrait examiner ses possibilités d'intervention en ingénierie.
Coût total	A chiffrer après étude
Financements prévisionnels	Etat (DSIL, Fonds Vert) Région (Contrat d'Aménagement Régional – CAR)

Titre du projet	Réhabilitation de l'école Victor Hugo et création d'un restaurant scolaire
Type de projet	Action renouvelée
Axe de rattachement	Axe 5 : Constituer un socle de service dans chaque ville
Date de signature	Non définie
Description générale	<p>Projet de rénovation globale et extension du bâtiment principal. Le projet inclut l'école maternelle d'environ 175 élèves et son restaurant scolaire situé de l'autre côté de la rue au rez-de-chaussée du complexe sportif Jacky Boiché.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rénovation complète de l'école : sols, éclairage, peinture, huisseries, fenêtres, électricité, sanitaires... ; améliorer l'acoustique dans les salles de classe et l'insonorisation du dortoir ; ajout de lavabos dans les salles de classe - Rénovation thermique/énergétique : étude pour une meilleure isolation thermique, afin d'économiser en énergie et aussi d'apporter un meilleur confort aux élèves ; plus d'espaces couverts et création d'îlots de fraîcheur pour abriter en période de fortes chaleurs - Extension de l'école par ajouts : de trois salles de classe au bâtiment principal (1-récemment la location d'un modulaire a permis l'ouverture d'une classe puisque le bâtiment n'en dispose plus de libre ; 2-une classe est installée depuis de nombreuses années dans un modulaire attenant au bâtiment principal ; 3- une classe se situe à l'étage qui n'est pas très adaptée ; 4-des projets immobiliers à venir dans ce secteur impacteront à la hausse les effectifs), une salle de motricité, une salle APPS (accueil périscolaire), un rangement technique, une BCD, agrandissement des sanitaires qui sont insuffisants, local pour les conteneurs à poubelles ; - Etude pour un nouveau restaurant scolaire afin d'améliorer les conditions matérielles (salles mieux adaptées aux effectifs, offices et équipements répondant aux normes sanitaires, accessibilité) ; son lieu est à définir en prenant en compte l'aménagement plus global de l'environnement de l'école maternelle Victor Hugo
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer les conditions d'accueil du public, - Mieux répondre aux exigences règlementaires en termes de sécurité, - Maîtrise les coûts énergétiques - Réhabiliter en tenant compte des normes sanitaires
Maitre d'ouvrage	Ville de Montereau-Fault-Yonne
Partenaires locaux	Education Nationale/ Banques des Territoires dans le cadre du programme EDURENOV, la BDT pourrait examiner ses possibilités d'intervention en ingénierie.
Coût total	A chiffrer après étude

Titre du projet	Extension de l'aire de jeux du parc Noues
Type de projet	Action (nouvelle)
Axe de rattachement	Axe 5 : Constituer un socle de service dans chaque ville
Date de signature	<p>L'aire de jeux existante dans le Parc des noues représente un point de rassemblement familial de première importance dans le parc. Sa fréquentation dès les beaux jours démontre le besoin des familles de disposer d'espaces ludiques et sécurisés pour leurs enfants. Un aménagement en aire de pique-nique avec des tables et des bancs, près des jeux pour les tous petits et les plus grands, vient compléter cet équipement.</p> <p>Cet équipement connaît une fréquentation importante avec un usage intensif de ses jeux et aménagements. Il s'avère être sous dimensionné en regard de son utilisation.</p> <p>Pour répondre à la demande exprimée par les familles et les utilisateurs monterelais du parc des Noues, la Ville a décidé de réaménager et d'étendre cette aire de jeux. Cette extension va permettre de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Créer un îlot de fraîcheur pour tenir compte des modifications climatiques, - Renouveler une partie des jeux existants et d'installer de nouveaux jeux . - Renforcer la sécurité du site par la pose d'une caméra relié au Centre Superviseur Urbain - Renforcer l'éclairage par l'utilisation de lampes LED <p>Cette extension est prévue sur une surface d'environ 500M²</p> <p>Aire de Jeux Actuelle</p>
Description générale	
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Offrir aux habitants un espace ludique et familial de qualité adapté à

Titre du projet	Mise en œuvre du schéma directeur de sécurité urbain
Type de projet	ACTION NOUVELLE
Axe de rattachement	Axe 5 : Constituer un socle de service dans chaque ville
Date de signature	
Description générale	<p>Face aux enjeux de préservation de la sécurité de nos concitoyens, la municipalité s'est engagée dans la modernisation du Centre Superviseur Urbain ainsi que des locaux de la Police Municipale qui ont été repositionnés en cœur de ville. Ce projet était d'ailleurs inscrit dans le dispositif initial Action Cœur de ville.</p> <p>Une assistance à maîtrise d'ouvrage a été mandatée par la ville afin de proposer un plan de déploiement pluriannuel de caméras de vidéoprotection ainsi que de la fibre optique, reliées au CSU.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Garantir aux habitants un espace sûr et protecteur - Sécuriser les espaces publics
Maitre d'ouvrage	Ville de Montereau-fault-Yonne
Partenaires locaux	<p>Etat (FIPD)</p> <p>Région (Dispositif de déploiement de la vidéoprotection)</p> <p>Département (bouclier sécurité)</p>
Coût total	2.3 millions d'euros H.T sur plusieurs années
Financements prévisionnels	
Date de lancement	2024
Date de livraison	<p>Phase 1 - 2024</p> <p>Phase 2 - 2025</p> <p>Phase 3 - 2026</p> <p>Phase 4 et 5 : 2027</p>
Indicateurs d'avancement	Rédaction du CCTP
Indicateurs de résultat	de Nombre de caméras déployées conformes au schéma directeur de sécurité urbain

Signatures (uniquement la commune et/ou le porteur, les cofinanceurs)

Commune	[maitre	[cofinanceur	[cofinanceur	[cofinanceur	[cofinanceur
---------	---------	--------------	--------------	--------------	--------------

